

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 14 janvier 2020

Convocation adressée le 8 janvier 2020
Compte rendu affiché le 23 janvier 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de janvier, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 8 janvier 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : Loïc CHABRIER, Béatrice GAILLIOUT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER, Jérôme MALESKI
Luc LAFOND

Excusés : Corinne IEHL, Myriam PICOT, Guy CORAZZOL, Thomas RUDIGOZ, Blandine REYNAUD

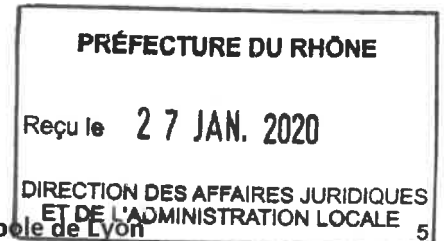
Absente : Inès DE LAVERNEE

Procuration : Myriam PICOT à Loïc CHABRIER
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER
Thomas RUDIGOZ à L. GRABER
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI

Secrétaire : Joëlle SANGOUARD

Approbation d'une subvention d'investissement de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Loïc GRABER



Au titre de ses compétences, la Métropole de Lyon soutient des dépenses d'investissement des établissements d'enseignement artistique de son territoire.

Ce dispositif a vocation à accompagner l'activité du Conservatoire de Lyon, de favoriser une diversification des pratiques artistiques enseignées, ou développer l'usage des outils numériques pour enrichir les processus d'apprentissage.

Suite à appel à projet en 2019, la Métropole de Lyon a attribué au Conservatoire de Lyon une subvention d'investissement d'un montant de 17.363 € au titre :

- du renouvellement et de la diversification de son parc instrumental
- de l'achat de matériels et instruments destinés aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle
- du développement des équipements numériques à vocation pédagogique

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **approuve** une subvention d'investissement d'un montant de 17.363 € auprès de la Métropole de Lyon ;
- ✓ **impute** la subvention d'équipement sur l'article 13151 ;
- ✓ **autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette approbation.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER